

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025

## IV- RESSOURCES HUMAINES

### **Rapport n° 1 : Création d'un emploi non permanent et autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet de développement économique et commercial.**

Suite aux échanges et à l'accord de principe des élus lors du dernier conseil communautaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour répondre à la question récurrente du développement économique du territoire, Madame la Présidente vous propose de délibérer.

Le poste de Chargé de développement économique et commercial créé et encadré par la délibération ci-jointe, pour une durée limitée, consistera **à redynamiser le tissu économique local, à accompagner les acteurs du territoire de la Communauté et rendre ce territoire attractif. Il devra également identifier et prospecter en démarchant des entreprises susceptibles de s'implanter ou d'investir sur le territoire.**